

Fiche d'information - RAPPORT EUROCHAMBRES SUR LE MARCHÉ UNIQUE

Quel est l'objectif de ce sondage et quelles sont les perspectives apportées ?

Un sondage EUROCHAMBRES réalisé en 2018 a montré que 70 % des entreprises ne sont pas satisfaites du Marché unique dans son état actuel. Inutile de le préciser : ce chiffre est beaucoup trop élevé.

Alors que la Commission von der Leyen entre en fonction, il apparaît clairement que des efforts substantiels doivent être réalisés pour que le Marché unique atteigne son plein potentiel. Le protectionnisme connaît un second souffle, y compris à l'intérieur de l'Union européenne, ce qui met sous pression le Marché unique et l'application de ses règles.

EUROCHAMBRES constate notamment une certaine lassitude chez les décideurs politiques appelés à renouveler et revitaliser le Marché unique. Ceci représente un danger pour la prospérité économique des entreprises et des citoyens européens, ainsi que pour notre compétitivité sur la scène mondiale.

Notre rapport, contenant tous les résultats de ce sondage, doit être lu comme un message des entreprises de l'Union aux institutions européennes les incitant à agir.

Qui a participé au sondage ?

1107 entreprises de tous les États membres de l'UE, à l'exception du Royaume-Uni, ont participé. Elles proviennent de secteurs différents et sont de tailles diverses. Les réponses, anonymes, ont été récoltées entre le 2 septembre et le 2 octobre.

Quelques chiffres sur la composition des répondants :

- 45,8 % produisent des biens et 54,2 % sont des prestataires de services,
- 31,3 % ont moins de 10 employés, 24 % entre 10 et 49 employés, 23,2 % entre 50 et 249 employés et 21,5 % ont plus de 250 employés,
- 77,1 % des personnes interrogées font déjà du commerce transfrontalier dans l'UE, tandis que 8,9 % d'entre elles aimeraient le faire mais ne le font pas encore. 13,9% ne le font pas et n'ont pas l'intention de le faire,
- 30,4 % des répondants font du commerce en ligne.

Quelles sont les modalités de ce sondage ?

EUROCHAMBRES, en collaboration avec les Chambres de commerce et d'industrie, a mis au point un questionnaire comprenant 3 sections. La première partie concernait les éléments perçus comme des obstacles au commerce dans le marché unique. Dans cette section, les entreprises devaient donner leur avis sur 16 obstacles suggérés, en les classant de « très importants » à « insignifiants ».

La deuxième partie suivait la même logique avec une liste de 16 solutions proposées, que les entreprises pouvaient qualifier d'« extrêmement utiles » ou d'« inutiles ».

La dernière partie portait sur les actions menées par les entreprises en cas de violation de leurs droits dans le Marché unique. Plusieurs options proposées n'étaient pas mutuellement exclusives.

Quels sont les principaux obstacles présents dans le Marché unique ?

- Les procédures administratives complexes (79,5 %)
- Les différentes règles nationales sur les services (71,6 %)

- La difficulté d'accès à l'information sur les différentes réglementations et exigences (69,1 %)
- Les différentes règles nationales sur les produits (67,0 %)
- Les différentes pratiques juridiques ou contractuelles (65,6 %)
- Les préoccupations dues à la résolution des litiges commerciaux ou administratifs, notamment en raison de manques de protection juridique devant les autorités et les tribunaux nationaux ou européens (60,5 %)
- Les différentes règles nationales sur la TVA (60,4 %)

Quels sont les principales solutions face aux obstacles présents dans le Marché unique ?

13 des 16 solutions proposées ont un taux d'approbation supérieur à 70 % (ce qui signifie que les répondants ont dit qu'elles étaient « extrêmement utiles » ou « utiles »).

- Réduire la paperasserie, comme par exemple les obligations étendues en matière de rapports, d'information ou de documentation (91,2 %)
- Proposer un portail européen, en ligne et multilingue, donnant des informations plus claires et plus qualitatives sur toutes les procédures et formalités nécessaires pour opérer dans un autre pays de l'UE (86,5 %)
- Simplifier les formalités administratives pour les échanges de biens et de services dans d'autres États membres par la mise en ligne du plus grand nombre possible de ces procédures (85,0 %)
- Améliorer la mise en œuvre du droit communautaire grâce à une coopération accrue entre les États membres et la Commission européenne en matière d'application de la législation (83,0 %)
- Prendre davantage en compte l'impact de nouvelles réglementations sur les petites et moyennes entreprises (82,5 %)
- Assurer une meilleure protection juridique des entreprises devant les autorités et les tribunaux nationaux et européens en cas de violation des règles de l'Union (81,6 %)
- Créer un point de contact unique dans le pays d'origine d'une entreprise, certifiant son éligibilité à fournir des services dans son pays d'origine afin de faciliter la preuve d'éligibilité dans d'autres États-membres (78,2 %)
- Harmoniser les réglementations et normes nationales telles que la conception des produits et les exigences en matière de licences (77,5 %)
- Proposer une déclaration TVA uniformisée à l'échelle européenne, disponible dans chaque langue de l'Union (77,5 %)
- Accroître les actions contre les mesures des États qui pénalisent l'établissement d'entreprises étrangères sur leur marché local en faveur des entreprises nationales (75,0 %)
- Établir un référentiel unique à l'échelle de l'UE où les entreprises peuvent saisir les données et la documentation requises pour les appels d'offres publics, afin d'éviter les demandes multiples d'informations identiques (73,5 %)
- Harmoniser les réglementations nationales sur la protection des consommateurs (en ligne) (71,2 %)
- Cesser d'exiger des formulaires de documents portatifs A1 pour les voyages d'affaires à l'étranger (70,2 %)

Les prestataires de services et les producteurs ont-ils répondu différemment ?

Les prestataires de services ont une vision nettement plus négative de l'état actuel du Marché unique. Leurs réponses montrent des pourcentages systématiquement plus élevés pour 13 des 16 obstacles suggérés. C'est logique, car le secteur des services est beaucoup moins intégré que le Marché unique des marchandises.

La taille d'une entreprise influence-t-elle sa réponse ?

Effectivement. Les résultats suggèrent que 86,4 % des petites et moyennes entreprises souhaitent que la législation soit mieux adaptée à leurs besoins. Les grandes entreprises semblent avoir plus de problèmes avec le document A1 portable requis par les administrations nationales lorsqu'elles envoient des travailleurs à l'étranger pour des voyages d'affaires, en raison de leur plus grande activité en dehors de leur marché national.

Les entreprises qui exportent déjà dans l'UE et celles qui ne le font pas ont-elles répondu différemment ?

Les entreprises qui n'exportent pas encore, mais qui souhaiteraient le faire, perçoivent systématiquement plus d'obstacles à leurs activités que celles qui sont déjà présentes sur le Marché unique. Les obstacles qui reviennent le plus souvent chez elles sont les différences entre les législations nationales en matière de consommation, les pratiques d'achat arbitraires et un manque d'information sur les partenaires commerciaux potentiels à l'étranger.

Quelles sont les priorités politiques d'EUROCHAMBRES pour la législature 2019-2024 ?

Nous avons défini 8 priorités, basées sur les réponses des 1107 entreprises participantes. Elles sont décrites plus en détail dans le rapport final.

1. S'engager en faveur du marché unique, par des actions et pas seulement en paroles
 2. Améliorer la mise en œuvre et l'application du droit du Marché unique
 3. Mener une politique de simplification grâce à une meilleure information en ligne et à la numérisation
 4. Faire du développement du Marché unique des services la priorité numéro 1
 5. Fournir un meilleur cadre juridique, adapté aux besoins des PM
 6. Renforcer la capacité des services de résolution de problèmes tels que SOLVIT
 7. Réduire les charges bureaucratiques en demandant moins de documents administratifs
 8. Harmoniser les réglementations nationales, tout en respectant le principe du pays d'origine
-